

Règlement complet du Jeu

JEU CONCOURS Roue de la Chance

Février 2024

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Molotov, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 103, rue de Grenelle – 75007 Paris, au capital de 26 457 756 euros et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 807 393 111 (ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** ») organise un jeu concours intitulé « JEU CONCOURS Roue de la Chance » (ci-après dénommé le « **Jeu** ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « **Règlement** »).

ARTICLE 2 – ANNONCE DU JEU

Le Jeu se déroulera sans interruption du lundi 5 février 2024 au lundi 19 février 2024 inclus.

Il sera annoncé via :

- Des newsletters envoyées à la base de données utilisateurs Molotov ;
- Des push notifications envoyées à la base utilisateurs Molotov ;
- Des inapp messages affichés à la base utilisateurs Molotov ;
- Le site internet <https://shakr.cc/54atx>

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu pour n'importe quel motif.

En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait être réclamée à ce titre.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation) disposant d'un accès à internet et d'une adresse électronique valide, résidant en France et ayant un compte Molotov à la date de participation (ci-après dénommé individuellement un « **Participant** » et collectivement les « **Participants** »).

Ne peuvent participer au Jeu le personnel de la Société Organisatrice et les membres de leurs familles, ainsi que toute personne ayant participé directement ou

indirectement à l'élaboration, la réalisation ou la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille.

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes. Une seule et unique adresse électronique est acceptée par Participant (même nom, même prénom, même adresse électronique). S'il est constaté qu'un Participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

Le Jeu est limité à une participation par jour par personne (même adresse électronique), dans la limite de 3 (trois) participations sur la durée totale du Jeu. Il est rappelé que des règles de contrôle sont mises en place pour préserver l'égalité de chance entre les Participants et permettre le respect des modalités de participation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DU JEU

Le Jeu se déroule en ligne à l'adresse suivante : <https://shakr.cc/54atx>

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

- Se rendre sur le site web <https://shakr.cc/54atx> et cliquer sur le bouton « Jouer » ;
- Prendre connaissance du présent Règlement et accepter expressément les conditions du Jeu ;
- Renseigner son nom, prénom, adresse électronique associée à son compte Molotov et numéro de téléphone ;
- Tourner la roue pour découvrir s'il a gagné un Lot.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU

Le Participant confirme sa participation au Jeu et son acceptation corrélative au présent Règlement, en cliquant sur le bouton « Jouer » situé sur la page du Jeu qui déclenche l'animation du Jeu.

Le Jeu consiste à tourner une roue. Chaque participation au Jeu donne l'opportunité de gagner un des lots du jeu, décrits à l'article 6 du présent Règlement (ci-après dénommés collectivement les « **Lots** » et individuellement un « **Lot** »).

Chaque Lot reste en jeu jusqu'à ce qu'un Participant le remporte. Les Participants désignés par la roue pour remporter un Lot (ci-après dénommés le ou les « **Gagnant(s)** ») connaîtront immédiatement le Lot qu'ils ont gagné.

ARTICLE 6 – LOTS

La dotation globale du Jeu est composée des 6 062 (six-mille-soixante-deux) Lots suivants, attribués aux Gagnants selon la conformité aux modalités de participation :

Lots physiques :

- 1 (un) vidéoprojecteur nomade SAMSUNG The FreeStyle 2nd Generation référence SP-LFF3CLAXXE, d'une valeur de 799€ (sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros) ;
- 1 (une) console PlayStation 5, modèle Slim, d'une valeur de 549,99€ (cinq-cent-quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) ;
- 5 (cinq) Amazon Echo Show 3ème génération écran connecté 5", d'une valeur unitaire de 109,99€ (cent-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) ;
- 2 (deux) jeux en version digitale pour PlayStation 5 "Gran Turismo 7", d'une valeur unitaire de 79,99€ (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) ;
- 3 (trois) jeux en version digitale pour PlayStation 5 "The Last Of Us Remastered" d'une valeur unitaire de 49,99€ (quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) ;

Codes promotionnels :

- 1 000 (mille) codes promotionnels Marionnaud donnant 30% (trente pour cent) de remise immédiate dès 59€ (cinquante-neuf euros) d'achat, hors promotions et offres spéciales réservées aux porteurs de la carte de fidélité Marionnaud. Offre valable du 5 février 2024 au 21 février 2024 inclus dans tous les magasins Marionnaud de France métropolitaine hors stands « point rouge » sur présentation de ce coupon et sur marionnaud.fr avec le code associé à l'opération, valable 1 (une) fois. Offre non valable sur les produits des sélections Beauty Deals* & Prix bas, les prestations institut, les produits « point rouge » (identifiés en magasin et liste disponible sur marionnaud.fr), de parapharmacie, de grande distribution, cartes cadeaux & e-cartes cadeaux Marionnaud et L'Institut. Offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles, réduction ou remise en cours. Marionnaud Parfumeries, SAS au capital de 947 782 990 euros - RCS Paris 388 764 029 - Siège social : 115, rue Réaumur – 75002 Paris *Offres beauté ;
- 1 000 (mille) codes promotionnels Babbel à valoir sur le site internet <http://babbel.com> valable du 5 février 2024 au 29 février 2024 inclus

- 50 (cinquante) codes promotionnels Epicery à valoir sur le site internet <https://www.epicery.com/> : 15€ (quinze euros) offerts dès 50€ (cinquante euros) d'achat, valable une seule fois, sur l'ensemble du site/app Epicery, valable du 1er février 2024 au 1er avril 2024 inclus ;
- 1 000 (mille) codes promotionnels Fizzup à valoir sur le site internet <https://www.fizzup.com/> valable du 5 février 2024 au 1er juin 2024 inclus ;
- 1 000 (mille) codes promotionnels Qobuz à valoir sur le site internet <https://try.qobuz.com/molotov-tv/> valable du 5 février 2024 au 30 juin 2024 inclus ;
- 2 000 (deux-mille) codes promotionnels Molotov Extra à valoir sur le site internet <https://www.molotov.tv/promo> valable du 5 février 2024 au 31 mars 2024 inclus.

Les Lots ne seront ni repris, ni échangés contre des objets ou des prestations quelle que soit leur valeur et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'identité, des coordonnées et de l'âge des Gagnants avant remise de leur Lot.

Pour les codes promotionnels Marionnaud, Babel et Epicery : le code promotionnel sera visible lors du Lot gagné après avoir tourné la roue, puis transmis par email d'ici la fin du mois de février 2024 (si l'adresse électronique utilisée pour le Jeu est bien liée à un compte Molotov).

Pour les codes promotionnels Fizzup, Qobuz, Molotov Extra : le code promotionnel sera envoyé uniquement par email pendant la durée du Jeu, jusqu'au 19 février 2024 inclus (si l'adresse électronique utilisée pour le Jeu est bien liée à un compte Molotov).

A la fin du Jeu, les Gagnants de Lots physiques seront contactés par email et/ou par téléphone. Par email, les Gagnants recevront un email de la Société Organisatrice pour confirmer leur gain (ci-après dénommé le « **Message** »).

Lesdits Gagnants devront répondre au Message dans un délai de 72 (soixante-douze) heures en indiquant :

- Leurs coordonnées complètes : nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone et adresse postale, indispensable pour l'expédition des Lots ;
- Leur accord pour utiliser leurs données nominatives en reproduisant la phrase ci-après : « *J'accepte que la Société Organisatrice utilise mon identité pour annoncer les gains au Jeu* ».

La Société Organisatrice remettra au Gagnant son Lot au plus tard dans un délai de 3 (trois) mois suivant la réponse du Gagnant au Message.

Les Gagnants des Lots physiques n'ayant pas répondu au Message dans les délais impartis seront réputés renoncer à leurs Lots, ceux-ci seront considérés comme perdus, aucune réclamation ne pourra être admise. La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remettre en Jeu le Lot concerné.

En outre, en cas d'impossibilité pour la Société Organisatrice de délivrer au(x) Gagnant(s) le(s) Lot(s) susvisé(s), et ce, quel qu'en soit la cause, elle se réserve le droit d'y substituer un lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 7 – ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les cas suivants entraîneront une exclusion et disqualification de la participation au Jeu, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Toute participation non conforme au présent Règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées ;
- Le non-respect du présent Règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie sous quelque forme que ce soit, utilisation de robots ou procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens. La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre, annuler toute participation en cas de comportement suspect, de connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, de rythme de gains inhabituels, de tentative de forcer les serveurs de la Société Organisatrice, de multiplication des comptes, etc. Elle pourrait alors ne pas attribuer les Lots aux Gagnants concernés, au regard des informations en sa possession, et poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes ;
- Le refus du Participant d'autoriser toute vérification concernant son identité, âge et autres coordonnées dans le cadre du Jeu et nécessaire au bon fonctionnement de ce dernier.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE JEU ET FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Des addendum et modifications à ce Règlement peuvent éventuellement être publiés par la Société Organisatrice, pendant le Jeu, qui en informera les Participants par tous moyens de son choix. Ils seront considérés comme des avenants au présent Règlement.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

9.1 La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète, du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de la défaillance du matériel des Participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

9.2 Les Participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du

contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

9.3 La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de Lots, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout Participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce Participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

9.4 La Société Organisatrice fera son meilleur effort pour permettre un accès au Jeu. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

9.5 La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter, de suspendre ou d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit ou si le système informatique attribue des lots non prévus au présent Règlement. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les Lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. En aucun cas, le nombre de Lots ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

9.6 Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitablees ou si le Gagnant ne peut être identifié, il n'appartient pas à la Société Organisatrice d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni son Lot, ni aucun dédommagement ou indemnité.

ARTICLE 10 – AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IDENTITÉ DES GAGNANTS

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation expresse des Participants majeurs, la Société Organisatrice pourra utiliser, les nom, adresse, et photographie des Gagnants pour toute communication liée au Jeu sans que cela leur confère un droit à rémunération, ou un avantage quelconque autre que la remise de leur Lot.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif communiquées par les Participants, sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » ainsi que notre Politique de confidentialité, accessible sur le lien suivant : <https://www.molotov.tv/legal/privacy>.

Les données à caractère personnel recueillies auprès des Participants par la Société Organisatrice lors de leur participation au Jeu ont vocation à être traitées pour le déroulement de celui-ci et à l'attribution des Lots, ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires inhérentes à la réalisation du Jeu.

Elles pourront être communiquées au(x) prestataire(s) de services et sous-traitant(s) auxquels la Société Organisatrice fera éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et de la gestion de Jeu.

Les informations collectées pourront également faire l'objet de prospection commerciale de la part de la Société Organisatrice avec l'accord exprès des Participants.

La responsable du traitement de ces données est la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice s'engage, à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations personnelles les concernant, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concerne ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Chaque Participant dispose également d'un droit à la limitation du traitement et un droit d'opposition lorsque le traitement est réalisé à des fins de prospection ou est fondé sur l'intérêt légitime.

Le Participant peut exercer ces droits en adressant sa demande à l'adresse électronique suivante : mesdonnees@molotov.tv.

Les données collectées seront conservées par la Société Organisatrice pendant 3 (trois) ans.

Chaque Participant dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :

CNIL, 3, Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris CEDEX 07.

Tél : 01 53 73 22 22
Fax : 01 53 73 22 00

ARTICLE 12 – ACCEPTATION ET ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation préalable et sans réserve, par tout Participant, du présent Règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du Règlement sera privé de sa participation au Jeu et de son éventuel Lot.

Le Règlement est aussi disponible sur la page de formulaire d'inscription pendant toute la durée du Jeu : <https://shakr.cc/54atx>

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE ET CONTESTATIONS

Le Jeu est soumis au droit français.

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation et l'exécution du Règlement devra être formulée par écrit uniquement, au plus tard 30 (trente) jours à compter de la clôture du Jeu, et transmise à l'adresse suivante : hello@molotov.tv. Elle sera ensuite tranchée par la Société Organisatrice.

Les litiges qui ne peuvent être résolus par le Règlement feront l'objet, autant que possible, d'un règlement amiable.

ARTICLE 14 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement est déposé entre les mains de l'Étude SCP LPF & Associés, domiciliée au 7, rue Sainte Anastase – 75003 Paris.